

**COMMUNE DE SAINT-CLAIR**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 08 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le huit du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 02 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

*Etaient présents :*

Mesdames BERNE Valérie – CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle TEYSSIER Françoise – VALLA-BEGOT Chrystel

Messieurs CELETTE Robert – GIRARD Roland – GRENIER Joël – LARGERON Joseph – ROUX Jean-François SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

Absente excusée : CANO Chrystelle

Pouvoir : Chrystelle CANO donne pouvoir à René SABATIER

**Secrétaire de séance :** Claude CHAPUIS

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre « Contrat de travail à durée déterminé ». A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce nouveau point.

**1°/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNEE 2018**

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, explique que les comptes de gestion du receveur de l'année 2018, du budget principal, budget ZAC, budget CCAS et budget PUP, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis, sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du receveur pour l'année 2018 et autorise Monsieur le Maire à les signer.

**2°/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

**BUDGET COMMUNAL**

*Section de fonctionnement*

Dépenses : ..... 623 806.67 €  
Recettes : ..... 870 477.01 €

*Section d'investissement*

Dépenses : ..... 413 147.43 €  
Recettes : ..... 335 545.46 €

**BUDGET ZAC**

*Section de fonctionnement*

Dépenses : ..... /  
Recettes : ..... /

*Section d'investissement*

Dépenses : ..... /  
Recettes : ..... /

**BUDGET CCAS**

*Section de fonctionnement*

Dépenses : ..... 2 980.19 €  
Recettes : ..... 3 776.64 €

## BUDGET PUP

### *Section de fonctionnement*

Dépenses : ..... /  
Recettes : ..... /

### *Section d'investissement*

Dépenses : ..... 40 494.85 €  
Recettes : ..... 37 175.00 €

Après l'exposé de ces différents comptes et considérant que les résultats sont identiques à ceux du comptable du Trésor Public, Monsieur le Maire se retire comme la loi l'exige. Monsieur Roland GIRARD, doyen de l'assemblée fait procéder au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2018.

## **3°/ AFFECTATION DES RESULTATS**

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter au compte 1068 en section d'investissement :

Au budget principal : la somme de ..... 248 245.00 €  
Au budget PUP : la somme de ..... 2 721.66 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter au compte 002 en excédent de fonctionnement :

Au budget principal : la somme de ..... 166 797.23 €  
Au budget CCAS : la somme de ..... 1 163.42 €  
Au budget ZAC : la somme de ..... 8 750.32 €

## **4°/ VOTE DES BUDGETS 2019**

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, présente le budget communal ainsi que les budgets annexes qui s'équilibrent comme indiqué ci-dessous :

## **BUDGET COMMUNAL**

### *Section de fonctionnement – Dépenses*

Charges à caractère général.....	148 991.89 €
Charges de personnel.....	297 548.09 €
Dépenses imprévues .....	1 755.83 €
Virement à la section d'investissement .....	350 000.00 €
Autres charges de gestion courante.....	66 049.18 €
Charges financières .....	26 805.75 €
Atténuation de produits .....	2 000.00 €
Opération d'ordre .....	42 697.51 €
Charges exceptionnelles.....	766.88 €
Provisions semi-budgétaires .....	16 038.92 €
<b>Total .....</b>	<b>952 654.05 €</b>

### *Section de fonctionnement – Recettes*

Excédent antérieur reporté.....	166 797.23 €
Remboursement sur rémunération, personnel .....	2 000.00 €
Opération d'ordre .....	34 207.47 €
Produits des services .....	25 350.00 €
Impôts et taxes.....	514 451.35 €
Dotations et participations.....	157 076.00 €
Autres produits gestion courante.....	51 800.00 €
Produits exceptionnels .....	972.00 €
<b>Total .....</b>	<b>952 654.05 €</b>

### *Section d'investissement – Dépenses*

Opérations patrimoniales .....	17 389.80 €
Solde d'exécution.....	248 245.00 €
Dépenses imprévues .....	5 110.28 €
Travaux en régie / opération d'ordre .....	34 207.47 €
Remboursement d'emprunts .....	137 578.38 €
Subventions d'équipement versées.....	16 780.45 €
Immobilisations corporelles .....	139 968.81 €
Immobilisation en cours .....	244 224.48 €
Taxe aménagement .....	6 091.60 €
<b>Total .....</b>	<b>849 596.27 €</b>

### *Section d'investissement – Recettes*

Virement à la section de fonctionnement.....	350 000.00 €
Dotations fonds divers, réserves.....	301 242.00 €
Subvention d'investissement.....	132 897.96 €
Opération d'ordre entre section.....	42 697.51 €
Opérations patrimoniales .....	17 389.80 €
Terrains nus.....	5 369.00 €
<b>Total .....</b>	<b>849 596.27 €</b>

## BUDGET CCAS

### *Section de fonctionnement – Dépenses*

Charges à caractère général.....	3 300.00 €
Autres charges de gestion courante.....	350.00 €
Dépenses imprévues .....	63.42 €
<b>Total .....</b>	<b>3 713.42 €</b>

### *Section de fonctionnement – Recettes*

Excédent antérieur reporté.....	1 163.42 €
Dotations et participations.....	2 400.00 €
Produits des services .....	150.00 €
<b>Total .....</b>	<b>3 713.42 €</b>

## BUDGET ZAC

### *Section de fonctionnement – Dépenses*

Virement à la section d'investissement .....	8 750.32 €
<b>Total .....</b>	<b>8 750.32 €</b>

### *Section de fonctionnement – Recettes*

Excédent antérieur reporté.....	8 750.32 €
<b>Total .....</b>	<b>8 750.32 €</b>

### *Section d'investissement – Dépenses*

Immobilisations corporelles .....	9 920.32 €
<b>Total .....</b>	<b>9 920.32 €</b>

### *Section d'investissement – Recettes*

Virement à la section de fonctionnement.....	8 750.32 €
Solde d'exécution d'investissement reporté .....	1 170.00 €
<b>Total .....</b>	<b>9 920.32 €</b>

## BUDGET PUP

### *Section de fonctionnement – Dépenses*

Charges financières .....	10 000.00 €
<b>Total .....</b>	<b>10 000.00 €</b>

### Section de fonctionnement – Recettes

Impôts et taxes.....	10 000.00 €
<b>Total .....</b>	<b>10 000.00 €</b>

### Section d'investissement – Dépenses

Immobilisation en cours .....	303 058.84 €
Dépenses imprévues .....	400.23 €
Solde d'exécution d'investissement reporté .....	7 166.59 €
<b>Total .....</b>	<b>310 625.66 €</b>

### Section d'investissement – Recettes

Dotations, fonds divers .....	73 326.66 €
Subventions d'investissement.....	173 299.00 €
Emprunt.....	64 000.00 €
<b>Total .....</b>	<b>310 625.66 €</b>

### Vote des subventions : subventions à des organismes de droit privé

ACCA St Clair .....	130.00 €
Association Haut Vivarais .....	350.00 €
Classe découverte (11 € / enfant/nuitée).....	700.00 €
Deume Basket .....	300.00 €
Familles Rurales Contrat Enfance Jeunesse + Ados.....	10 469.51 €
FNACA .....	300.00 €
OGEC SAVAS (2 enfants x 580 €).....	1 160.00 €
Le Club des Heureux de Vivre .....	100.00 €
Sou des écoles .....	500.00 €
Sou des écoles (activité piscine).....	480.00 €
Sou des écoles (goûter de Noël) .....	200.00 €
Tennis Club.....	200.00 €

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- Le budget communal
- Le budget CCAS
- Le budget ZAC
- Le budget PUP

### **5°/ NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019**

Monsieur le Maire explique qu'il convient pour l'exercice 2019, de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti.

Il rappelle les taux d'impôts directs locaux 2018 :

- Taxe d'habitation : 10,62 %
- Foncier bâti : 15,47 %
- Foncier non bâti : 74.12 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas changer les taux d'impôts directs locaux pour l'année 2019.

### **6°/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire informe que la redevance d'occupation du domaine public pour l'électricité a été revalorisée de 3.05 % par rapport à 2018.

Il convient d'émettre un titre de recettes au nom d'ENEDIS pour percevoir cette redevance. Pour les communes de moins de 2000 habitants la redevance forfaitaire est de 209 € pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à émettre un titre de recettes.

## **7°/ ACQUISITIONS PARCELLES – PISTE FORESTIERE**

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de permettre la création de la piste forestière au Suc de Combes, des propriétaires ont cédé gratuitement à la commune du terrain. Chaque propriétaire a signé une autorisation pour la création de la piste forestière.

Il convient maintenant de régulariser ces cessions par des actes administratifs de cession de terrain, que la commune prendra à sa charge, ainsi que les documents d'arpentage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer les actes administratifs de cession de terrain.

## **8°/ ACQUISITIONS PARCELLES – ZONE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire explique que plusieurs acquisitions de terrain sont nécessaires quartier les Fontaines.

### **Voie piétonne et cyclable**

Il propose d'engager l'acquisition de terrain nécessaire à la réalisation d'une voie piétonne et cyclable au sud de la RD 820. Il conviendrait d'acquérir une partie de la parcelle A n°741.

### **Elargissement chemin rural**

Il propose d'engager l'élargissement du chemin rural au nord des parcelles A 992 et 995. Pour ce faire il conviendrait d'élargir sur les parcelles A 1117 et A 698 pour porter l'emprise à 8 m de largeur.

### **Création nouvel accès**

Il propose d'engager la création d'un nouvel accès par le NORD pour le quartier les Fontaines. Il serait nécessaire faire l'acquisition d'une bande de terrain de 6,5 m à l'EST de la parcelle A 995.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces acquisitions de terrains. Les documents d'arpentage seront établis pour définir le nombre exact de m<sup>2</sup> à céder et seront à la charge de la commune. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à négocier et à signer tout document nécessaire à ces cessions de terrains.

## **9°/ MP HYGIENE – ENQUETE PUBLIQUE « EXPLOITATION D'UNE DEUXIEME MACHINE DE FABRICATION SUR LA COMMUNE D'ANNONAY – AVIS SUR LE PROJET**

La société MP Hygiène a déposé une demande d'autorisation environnementale, en vue d'acquérir une deuxième machine de fabrication de papier sur la commune d'Annonay, lieudit « Pupil ».

Une enquête publique relative à cette demande est en cours à la mairie d'Annonay, siège de l'enquête publique, du 11 mars au 11 avril 2019.

La commune de SAINT-CLAIR est située dans le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dont le projet relève. La commune a donc procédé à l'affichage en mairie de l'avis au public. Par ailleurs, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur le projet.

Monsieur le Maire expose la note de présentation non technique à l'assemblée et demande leur avis sur le projet.

Après en avoir délibéré, 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal donne un avis favorable.

## **10°/ MODIFICATION DES TARIFS ET DU REGLEMENT DE LA SALLE COMMUNALE**

Jean-François ROUX, conseiller municipal, responsable de la gestion de la salle communale, souhaite apporter des modifications aux conditions de location de la salle communale.

Il propose que l'option ménage soit supprimée. Toute personne qui loue la salle devra faire son ménage. Il conviendrait donc de modifier le règlement de la salle communale

Les prix des locations ne changent pas, on supprime juste le ménage.

Pour la caution, deux chèques seront demandés : un de 500 € pour la caution et un de 100 € pour le ménage.

Pour les associations de la commune, 1 location gratuite par an, au-delà, le prix de la location est fixé à 100 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications et autorise la modification du règlement ainsi que la grille des tarifs.

### **11°/ SDE 07 – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE – ENFOUISSEMENT CHEMIN DE L'ABREUVOIR**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a accepté l'avant-projet sommaire pour l'enfouissement des réseaux chemin de l'Abreuvoir le 04 février 2019. Et que nous avons confié au SDE 07 l'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire.

La convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage est présentée au conseil municipal. Cette convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage unique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la présente convention et autorise le Maire à la signer.

### **12°/ LES ACTIONS D'UNI'D**

Le conseil municipal a pris connaissance des propositions formulées en vue de développer l'accroissement du tri des ordures ménagères, sa valorisation et d'en maîtriser les coûts de gestion du service public de gestion des déchets.

Le conseil municipal pense que des marges de progrès sont réalisables avec la qualité et l'augmentation des conteneurs, des rotations plus fréquentes et cadencées en fonction des dépôts. L'obligation d'imposer des filets sur les camions des transporteurs en charge de la collecte des déchets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le développement de la culture du tri, en passant par la formation des adultes et des enfants (Kit scolaire). Il décide de mettre en place une journée citoyenne pour nettoyer la commune de SAINT-CLAIR.

### **13° / ACQUISITION CHEMIN PRIVE ET DENOMINATION DE LA VOIE – QUARTIER MACHELON**

Suite à la construction de plusieurs maisons, la commune envisage d'acquérir à titre gratuit un chemin privée et de le transférer dans le domaine public communal. Il permettra l'accès à quatre nouvelles maisons.

Il est proposé de nommer cette future voie communale « Impasse des Grillons »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'acquisition gratuit de ce chemin privé après travaux et décide de le nommer Impasse des Grillons.

### **14°/ DEMANDE D'AIDES A LA REGION DANS LE CADRE DES « BONUS » RURALITE :**

Monsieur le Maire rappelle que en 2016 la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'était engagée à soutenir les projets des communes à travers plusieurs dispositifs initialement prévus sur 3 ans.

La Région souhaite continuer à soutenir les communes en relançant les « bonus » ruralité.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Région dans le cadre des bonus ruralité pour permettre l'aménagement de places publiques à Combes et au village.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Région.

### **15°/ CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

Monsieur Joël GRENIER, 1<sup>er</sup> adjoint, fait part au conseil municipal qu'il serait nécessaire d'embaucher un agent d'entretien au service technique, afin de pallier à un surcroit de travail. Pour ce faire, il pourrait être conclu un contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 3 mois, du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2019, à raison de 24 heures par semaine.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte d'embaucher une personne en contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois.

## **16°/ QUESTIONS DIVERSES**

Conseil d'école le 25 juin 2019.

Commission de sécurité le Bouchon Gourmand : une attestation sera établie par un Bureau d'Etude Eléments Bois pour attester la conformité de la charpente.

L'entreprise VERT Manutention a fait l'acquisition d'un terrain à la zone d'activité de Massas.

Chien : un courrier sera mis dans les boites aux lettres des personnes propriétaires de chiens bruyants.

Afin d'interdire l'accès aux véhicules sur la place devant la salle des associations, des bornes amovibles ont été installées.

A Combes, le Tilleul au droit de la rue des Jardins était mort depuis 3 ans, il vient d'être remplacé.

ORANGE – le réseau est saturé, le Maire a saisi Madame le Préfet pour signaler que des maisons habitées depuis janvier 2018 n'ont à ce jour pas pu disposer d'un téléphone filaire. La situation est identique au hameau de Combes et au village.

*Le prochain Conseil Municipal est fixé au 03 juin 2019*

***La séance est levée à 20 h30***